le Tignet

CASTRUM DE ANTINHACO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE- DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE LE TIGNET

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2021

Nombre de conseillers :
en exercice : 23
présents : 16
Votants : 20

L'an deux mil vingt et un
Le 29 juin 2021
Le Conseil Municipal de la Commune DU TIGNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude SERRA Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 juin 2021

Ouverture de la séance : 19h00

PRESENTS : SERRA Claude, MOLINES Gérard, LENI Jean-Luc, LUCAS Brigitte, MACIA Françoise, DELOT Alain, HAMON OLIVIERI Monique, PITIOT Dominique, MARRO Fiorentino, CHATELET Valérie, ANDRY Brigitte, BALAZUN François, CE Jean-Pierre, DERAIN Jacki, NIARFEIX Daniel, DOMEC Laetitia.

ABSENTS : MISCIOSCIA Rose Marie, GIOVANNANGELI Xavier, BARRUS Nathalie.

POUVOIRS : Marianne DRAUSSIN a donné pouvoir à Brigitte LUCAS, Nathalie BOUFFEROUK a donné pouvoir à Brigitte ANDRY, Monique MILLET a donné pouvoir à Claude SERRA, Thierry DOUTEAUD a donné pouvoir à François BALAZUN.

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre Cé

DELIBERATION N°2021.022 : DISSOLUTION DU SIIVU

Le Maire expose la situation qui conduit à la dissolution du SIIVU et précise le contenu de la convention de prise en charge de l'agent qui restait en poste.

Intervention de Monsieur François BALAZUN qui annonce qu'il votera contre la dissolution en raison de l'absence de chiffres.

Réponse de Monsieur Jean-Luc LENI qui explique la situation comptable du SIIVU et rappelle la règlementation relative à la dissolution d'un syndicat.

Le conseil syndical du SIIVU, dans sa séance du 20 novembre 2020, avait adopté le principe de sa dissolution et devant intervenir le 31 décembre 2020. Notre conseil avait acté cette dissolution par délibération N° 2020.043 du 14 décembre 2020.

Cependant, Le seul agent encore en poste n'ayant pu être muté à temps, le syndicat n'a pu être dissout à cette date.

Le comité syndical s'est à nouveau réuni le 5 mai dernier afin de déterminer une nouvelle date de dissolution fixée au 30 juin 2021.

Lors de cette séance, M. François CAVALLIER, Président, a remis sa démission aux membres du syndicat.

M. Christian ZEDET, Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne, a été élu à la présidence afin d'en assurer la dissolution. Le siège du syndicat est transféré à la mairie de Saint-Cézaire-sur-Siagne. Le syndicat a par ailleurs confirmé la libération des anciens locaux du SIIVU appartenant à la commune le 31/12/2020 comme convenu initialement.

D'autre part, la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne a pris l'engagement d'intégrer dans ses effectifs l'agent restant en poste au SIIVU le 1er juin 2021, Madame Sylvie RAFFIN-CALLOT.

Une convention est prévue entre les 8 communes membres qui restent solidaires pour les restes à recouvrer et pour assurer la prise en charge du salaire de l'agent.

La délibération du comité syndical du SIIVU et le projet de convention sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 16 votes « pour » et 4 « abstentions » (ANDRY Brigitte, DOMEC Laetitia, DERAIN Jacki et BOUFFEROUK Nathalie).

- **ACCEPTE** la dissolution du SIIVU de la Haute-Siagne à compter du 30 juin 2021,
- **ACCEPTE** la convention de reprise de l'agent administratif restant dans les effectifs du SIIVU par la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne et le remboursement par chaque commune membre de sa côte part de salaires et émoluments jusqu'au règlement définitif de sa situation,
- **AUTORISE** le maire à signer tout acte relatif à cette dissolution.

***

Questions diverses :

Madame Brigitte ANDRY fait part d'une plainte déposée en gendarmerie et qui a profondément affecté la personne concernée.

En fait, il s'agit en fait d'une affaire privée qui ne concerne pas directement la commune. Elle fait part également de l'émoi d'une administrée qui serait sous le coup d'une plainte déposée contre elle.

Le Maire précise qu'il s'agit simplement d'un courrier de rappel du droit adressé par l'avocat de la commune à cette administrée qui a gravement diffamé un élu et par conséquent la municipalité sur les réseaux sociaux.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

LE MAIRE
Claude SERRA

MAIRIE de LE TIGNET
(Alpes-Maritimes)